



BULLETIN D'ADHÉSION

COTISATION

- Sénior 325 € ttc (Directeur de création, manager, fondateur, etc...)
- Confirmé 215 € ttc (Plus de 4 ans de métier)
- Junior 70 € ttc (de 2 à 4 ans de métier)
- Débutant 30 € ttc (jusqu'à 2 ans de métier)
- Digital Production & Animation Studio
- Publicité généraliste Agence design Graphiste

Ces informations sont confidentielles et réservées à l'usage exclusif du Club.
Les coordonnées personnelles nous permettent de rester en contact avec vous en cas de changement professionnel. Votre cotisation est valable pour l'année en cours. A ce titre, vous êtes convié à toutes les manifestations du Club et l'annuaire vous revient de droit.*
Données soumises au R.G.P.D

NOM

PRÉNOM

ADRESSE PERSONNELLE

TÉL. PERSONNEL E MAIL PERSONNEL.....

EMPLOYEUR

ADRESSE PROFESSIONNELLE

TÉL. PROFESSIONNEL E-MAIL PROFESSIONNEL.....

FONCTION

**DÉBUT D'ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE**

- Déclare confirmer son adhésion au Club des Directeurs Artistiques
- S'engage à en respecter les statuts dont il (elle) reconnaît avoir eu connaissance
- S'engage à ce que sa cotisation annuelle (*) soit payée dès réception de la facture

Bulletin et règlement à
retourner à
Club des Directeurs Artistiques,
40 bd Malesherbes, 75008 Paris

Fait à Le

• T. 06 80 26 40 64 •
michele.gross@leclubdesad.org

Signature (à faire précéder de la mention manuscrite "certifié sur l'honneur")



LE
CLUB
DES
D.A

POURQUOI S'INSCRIRE

1^{ère} raison, et pas des moindres : parce que le Club, c'est vous.
Le Club, ce n'est pas seulement la mémoire de la publicité depuis 1968.

Le Club, ce sont d'abord des gens. C'est à dire vous, créatifs, graphistes, assistants, acheteurs et acheteuses d'art, producteurs et productrices de films, d'images, planner de médias, planner de stratégies. C'est pour ça qu'on s'appelle le Club.

Les plus connus d'entre vous lui doivent leur carrière. Ceux qui ne le sont pas encore la lui devront, c'est certain. Au delà de ça et au delà des rivalités d'ego, de sectes ou d'entreprises, le Club c'est la volonté de défendre un métier dans ce qu'il a de fondamental.

Une sorte d'exigence que ces temps du tout financier voudraient bien réduire à un caprice d'auteur. C'est pour cela que le Club est important .
Association loi de 1901, le Club est indépendant, ce qui le rend vertueux et donc, il n'est pas riche, ce qui le rend fragile. C'est pour cela qu'il faut s'inscrire au Club. Même si on n'est pas dans un jury. Même si on a fait une mauvaise année. Même si on trouve que le Club est sectaire ou au contraire trop laxiste. Même si on trouve que c'est cher. Le Club ce sont 10 personnes maximum qui travaillent bénévolement à son existence. C'est peut-être pour cela que le Club n'est pas parfait, c'est en tout cas comme ça que le Club est encore là après cinquante ans d'existence.

Le Club dépend de vous.

N'attendez pas qu'il disparaisse pour vous rendre compte que vous dépendez de lui.
Inscrivez-vous.

Comme on dit : il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Le Club



LE
CLUB
DES
D.A

BULLETIN D'ADHÉSION

CONDITIONS D'ADHESION RAPPEL DES DISPOSITIONS STATUTAIRES

« Art. 5 Conditions d'admission et composition

Pour faire partie du Club des Directeurs Artistiques, il convient:

- de jouir de ses droits civiques etc...
- d'être parrainé par deux membres du Club

Art. 6 Catégories de membres

Le Club des Directeurs Artistiques est composé

- de membres individuels (directeurs artistiques, concepteurs rédacteurs, acheteuses d'art, graphistes, producteurs, photographes, réalisateurs, commerciaux, planeurs, etc...) qui ont pris l'engagement d'adhérer à l'objet du C.D.A. tel que défini ci-dessus et de s'acquitter annuellement de la cotisation statutaire fixée par le Bureau
- de membres « associés » qui souhaitent s'impliquer dans la vie du C.D.A. (Club des Amis du Club)
- de membres d'honneur désignés par le Conseil d'Administration en fonction des services rendus au Club (anciens Présidents, anciens membres du Bureau,)

Art. 7 Démission / radiation

La qualité de membre du C.D.A. se perd par :

- la démission signifiée à l'association par lettre recommandée AR
- la radiation prononcée par le Conseil de Surveillance, et entérinée par l'Assemblée Générale, pour non paiement de cotisation ou tout autre motif considéré comme grave

Art. 9 Devoirs et obligations des membres

- Les membres s'engagent à respecter les présents statuts et à adresser au C.D.A. le montant de leur cotisation annuelle fixée par le Bureau et déterminée selon la catégorie à laquelle les adhérents appartiennent. »



LE
CLUB
DES
D.A

J'AI DROIT A QUOI ?

Invité prioritaire à tous les événements organisés par le Club

Sortir une fois dans l'année en costume de cérémonie, ou pas.

Fricoter avec l'institution

Faire partie de la communauté des membres issus des filières artistiques

Se retrouver dans le cadre de la prestigieuse cérémonie de remise des prix

Parrainer et rencontrer de nouveaux talents

Se rencontrer

Se fiancer

Se marier

Un livre, un annuaire, la liste des meilleurs créatifs gravé dans la bible !

Echanger ses cartes de visites

Boire des coups tout simplement

Se faire connaître ou reconnaître

Retrouver ses anciens copains de promo des plus prestigieuses écoles des arts graphiques

Etre éligible aux jurys du Club si j'ai été primés par ailleurs

Animer sa communauté

Trouver du boulot

Transmettre

CALENDRIER

Septembre	Adhésions Constitution des jurys Brief Concours Etudiants
Octobre	Adhésions Brief Concours Etudiants Remise Livre du Club
Novembre	Adhésions Constitution des jurys Ouverture de la compétition
Décembre	Adhésions Inscriptions travaux Constitution des jurys
Janvier	Adhésions Inscriptions travaux Constitution des jurys
Février	Jury Deadline Inscription des travaux Cafés Club Rendus concours étudiants
Mars	Jury Deadline Inscription des travaux Short list
Avril	Short list Inscription soirée de remise des prix
Mai	Short list Inscription soirée de remise des prix
Juin	Palmarès & Cérémonie de remise des prix
Juillet	

Certaines échéances sont susceptibles d'évoluer. Contacter le Club :
sophie.gellet@leclubdesad.org